



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023

QUESTION N°14

DÉCHÈTERIES – VALORISATION DES DÉCHETS PLASTIQUES ISSUS DES DECHETERIES

RAPPORTEUR : Monsieur Louis CAINNE

L'évolution du cadre législatif modifie l'article L. 541-2-1 du Code de l'Environnement ainsi : *les détenteurs de déchets ne peuvent éliminer ou faire éliminer leurs déchets dans des installations de stockage ou d'incinération de déchets que s'ils justifient qu'ils respectent les obligations de tri prescrites au présent article. Ces obligations de tri doivent respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui privilégie la réutilisation ou le recyclage lorsque l'objet peut l'être.* Le plastique étant majoritairement recyclable, tous les objets composés en entier ou pour partie de cette matière, ne pourront plus être incinérés.

Actuellement les déchets encombrants sont broyés par la société Astradec pour le compte du SMFM. Ces déchets transitent ensuite vers l'incinérateur. Le fait d'incinérer les plastiques en quantité oblige l'exploitant du CVE à injecter une quantité supplémentaire de bicarbonate de soude et donc d'augmenter le coût de traitement des déchets. La tonne de plastique incinérée au CVE coûte : le prix du broyage, le prix de l'incinération majorée des coûts d'ajout de bicarbonate de soude.

Le Syndicat Mixte Lys Audomarois souhaite donc compléter ses efforts dans les déchetteries et souhaite séparer les plastiques des bennes des « encombrants ».

Compte-tenu de tous ces éléments il est donc prévu, à titre expérimental et pour une durée de six mois, une réorganisation dans les déchetteries avec l'interdiction de jeter des plastiques dans les bennes dites « encombrants ». Une partie de ces plastiques ne seront donc plus incinérés mais envoyés chez notre partenaire, Récup'Aire, entreprise d'Insertion Sociale bénéficiant également de l'agrément Entreprise Sociale et Solidaire, afin qu'elle soit triée et revalorisée. Durant la phase d'expérimentation, l'entreprise Récup'Aire agit gratuitement et conserve le produit de la valorisation matière. Les matières sont pesées et un rapport mensuel est transmis au SMLA.

Les bennes dites « d'encombrant » pourront être, en fonction de la taille du déchets, envoyées au Centre de Valorisation Energétique sans subir de broyage.

Avec les différentes REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : jouets, déchets du bâtiment, etc...qui seront mises en place à l'avenir, le mode de traitement et la destination de ces plastiques pourront évoluer en fonction de l'usage qu'il est fait de cette matière.

A cet effet, et après avis favorable des membres du bureau, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix pour :

- Adopter le mode fonctionnement des déchetteries tel que décrit ci-dessus,
- Confier cette matière à l'entreprise d'insertion Récup'Aire située à Aire sur la Lys, pour qu'elle soit triée et valorisée,
- Autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2023

Rendu(e) exécutoire
Le...21.02.2023
Le Président.

Bertrand PETIT

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT

Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 10 février 2023.

ETAIENT INVITES

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2023

- Monsieur Bertrand PETIT, Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, TILLIER Patrick, Délégués Titulaires
- Madame Odile BAUDEQUIN, Déléguée Suppléante
- Monsieur WOJTKOWIAK David, Délégué Suppléant

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur Rachid BEN AMOR, Vice-Président, remplacé par Madame Odile Baudequin, déléguée suppléante
- Monsieur Christian LEROY, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard, Délégué Titulaire
- Monsieur Joël DUQUENOY, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire
- Monsieur François DECOSTER, Délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire
- Monsieur Jean-Paul LEFAIT, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain TELLIER, délégué titulaire
- Madame Françoise VASSEUR, Déléguée Titulaire, remplacée par Monsieur David WOJTKOWIAK, Délégué Suppléant